

## GLOSSAIRE

### 1 Entreprises

Une entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle produisant biens et services, disposant d'une autonomie de décision, notamment pour l'allocation des ressources courantes. Elle peut regrouper une ou plusieurs unités légales et exercer une ou plusieurs activités sur un ou plusieurs sites.

(Source : Règlement (CEE) n° 696/1993)

### 2 Formation professionnelle continue

Les formations professionnelles continues répondent aux conditions suivantes :

- planifiées à l'avance et distinctes des activités habituelles ;
- organisées ou soutenues pour acquérir ou développer des compétences non routinières ;
- financées au moins partiellement par l'entreprise (directement, via des fonds ou par la mise à disposition du temps de travail) ;
- suivies par des salariés sous contrat de travail (y compris propriétaires, membres familiaux non rémunérés, partenaire).

Sont exclus :

- apprentis, stagiaires, sous-traitants ;
- formation professionnelle initiale (cf. déf. 3) ;
- apprentissage sur le tas non planifié/fortuit.

### 3 Formation professionnelle initiale

La formation professionnelle initiale correspond aux systèmes d'alternance combinant enseignement théorique professionnel et formation pratique en entreprise en vue d'un métier déterminé. Elle doit :

- s'inscrire dans un programme officiel dispensé dans un établissement d'enseignement formel ;
- viser l'obtention d'un diplôme ou certificat officiel répertorié (enseignement secondaire/postsecondaire, indépendants, maîtrise artisanale) ;
- avoir une durée minimale de six mois ;
- donner lieu en général à une indemnité pour l'apprenti.

### 4 Cours

Les cours internes et externes (déf. 6 et 7) se caractérisent par :

- une séparation nette du lieu de travail (locaux dédiés tels que salles de classe ou centres de formation) ;
- un haut degré d'organisation (horaire, lieu, contenu) assuré par un formateur ou une institution ;
- des contenus conçus pour un groupe d'apprenants (programme ou cursus).

### 5 Autres modes de formation professionnelle continue

Ces modes, moins formels, se caractérisent par :

- un lien direct avec le travail et le lieu de travail ;
- un haut degré d'auto-organisation (horaire, lieu, contenu) par l'apprenant ou le groupe ;
- des contenus choisis selon les besoins individuels sur le lieu de travail.

Ils comprennent cinq formes :

- a) formation guidée sur le tas planifiée (déf. 8)
- b) formation planifiée via rotation des postes, échanges avec d'autres services, visites d'études, détachements (déf. 9)
- c) formation planifiée par participation à des conférences, ateliers, séminaires, foires (déf. 10)
- d) formation planifiée en cercles de formation ou de qualité (déf. 11)
- e) formation planifiée sous forme d'étude personnelle (autoformation)/e-learning (déf. 12)

### 6 Cours interne

Les cours internes sont conçus et gérés par l'entreprise, qui en assume la responsabilité du contenu. Ils peuvent se dérouler dans ou hors de l'entreprise.

### 7 Cours externe

Les cours externes sont conçus et gérés par une organisation externe. La responsabilité du contenu appartient à l'organisme formateur ; l'entreprise choisit et commande la formation. Ils peuvent avoir lieu dans ou hors de l'entreprise.

### 8 Formation sur le tas guidée

Périodes planifiées d'instruction ou d'apprentissage pratique, réalisées sur le lieu de travail ou en situation réelle, avec les outils de travail ordinaires.

### 9 Rotation des postes, échanges, détachements ou visites d'étude

Mesures planifiées visant le développement des compétences : rotation de postes dans l'entreprise, échanges avec d'autres entreprises, détachements, visites d'étude. Exclut les mutations non planifiées qui ne s'inscrivent pas dans un programme de développement.

## 10 Présence à des conférences, ateliers, foires et exposés

Participation comptabilisée comme formation uniquement si elle est planifiée à l'avance et si l'objectif principal est de se former ou de s'instruire.

## 11 Cercles d'apprentissage / de qualité

Les cercles d'apprentissage regroupent des salariés qui se réunissent régulièrement pour s'instruire sur l'organisation du travail, les procédures et les postes. Les cercles de qualité visent à résoudre, par la discussion, des problèmes liés à la production ou au lieu de travail. Ils ne sont comptabilisés comme formation que si l'objectif principal est l'acquisition de connaissances.

## 12 Autoformation

Activités d'apprentissage individuelles et planifiées, utilisant un ou plusieurs supports didactiques et faisant partie d'une initiative structurée se déroulant dans un environnement privé, public ou au travail. P. ex. : cours ouverts ou à distance, matériel vidéo/audio, correspondance, outils informatiques (dont internet), centres de ressources (p. ex. bibliothèques). Sont exclus : la navigation sur Internet non structurée et l'étude autodidacte dans le cadre de cours internes/externes.

## 13 Nombre total de salariés

Comprend toutes les personnes travaillant à temps plein ou à temps partiel, y compris :

- propriétaire(s) travaillant dans l'entreprise
- partenaires collaborant régulièrement
- travailleurs familiaux non rémunérés
- salariés rémunérés travaillant hors site (p. ex. représentants, livreurs, équipes de maintenance)
- travailleurs à temps partiel ou saisonniers
- personnes en congé de courte durée (maladie, congés payés, congés spéciaux, grève).

Sont exclus :

- personnes travaillant dans l'entreprise mais rémunérées par une autre société (p. ex. personnel externalisé, sous-traitants)
- personnes absentes non rémunérées sur toute la période de référence (p. ex. congé parental)
- apprentis en formation et stagiaires

## 14 Nombre total d'heures travaillées

Total des heures effectivement travaillées en 2025 par tous les travailleurs (hors apprentis et stagiaires) :

- heures travaillées en période normale (sur site ou télétravail)
- heures supplémentaires
- temps payé sans travail effectif (temps d'attente, courtes pauses, pause-café)

Sont exclus : congés payés, jours fériés payés, congés maladie payés, pauses de midi payées.

## 15 Total des coûts salariaux

Coût total du travail pour l'employeur (masse salariale payée, hors apprentis et stagiaires), comprenant :

a) coûts directs : rémunération directe, bonus, gratifications, jours payés non travaillés, avantages en nature ;

b) coûts indirects : cotisations sociales obligatoires, allocations familiales, paiements non obligatoires, autres dépenses sociales, dépenses brutes de formation professionnelle, impôts, moins les subventions liées à l'emploi.

## 16 Conventions collectives de travail

Une convention collective de travail (CCT) est un accord conclu entre partenaires sociaux (organisations patronales et syndicats) à l'issue de négociations régulières au niveau national ou sectoriel. Elle fixe les salaires et les conditions de travail, et peut également inclure des dispositions sur la formation professionnelle, les fonds de formation ou des mesures pour les salariés plus âgés.

## 17 Cotisations

Cette section recense les cotisations que l'entreprise verse à des organismes publics (p. ex. Chambre des Métiers) ou à des dispositifs collectifs finançant la formation professionnelle continue (p. ex. systèmes de cotisation de formation obligatoire dans un secteur). Ces cotisations sont considérées comme des coûts de formation de l'entreprise, même si aucun salarié n'a participé à une formation au cours de l'année.

## 18 Subventions

Recettes perçues via des dispositifs de financement collectif, subventions ou soutiens financiers (publics ou privés) destinés à la formation professionnelle continue. Ces subventions peuvent être reçues même sans participation de salariés à des formations. Exemples : fonds régionaux, sectoriels, nationaux ou européens ; subventions d'État ; ristournes ; abattements fiscaux ; financements privés.

## 19 Nombre total de participants

Un participant est toute personne ayant suivi, à un moment quelconque en 2025, un ou plusieurs cours internes ou externes. Chaque personne est comptée une seule fois, quel que soit son nombre de participations (p. ex. deux cours externes + un interne = 1 participant). Ce nombre sert à calculer la part du personnel ayant suivi au moins une formation.

## 20 Nombre d'heures de travail payées consacrées aux cours

Correspond à la durée effective des heures de formation payées pour les cours internes et externes suivis par les participants en 2025 :

- seules les heures de travail rémunérées pendant lesquelles les participants étaient effectivement en cours ou utilisaient le matériel de formation ;
- que les heures de cours effectuées en 2025.

Sont exclus :

- pauses, temps de déplacement, toute autre période n'appartenant pas directement à la formation ;
- pour les cours s'étalant, seules les heures effectivement passées en formation sont comptées, et non les jours de travail entre les séances.

## 21 Formations obligatoires sur la santé et la sécurité au travail

Selon la directive 89/391/CEE et la loi luxembourgeoise du 17 juin 1994, chaque employeur doit assurer une formation appropriée en santé et sécurité au travail. Ces formations prennent la forme d'instructions ou de sessions d'information adaptées aux tâches exercées:

- conduite d'un chariot élévateur, rôle de responsable sécurité, prévention, premiers secours ;
- formations visant à permettre aux salariés d'exécuter leur travail en sécurité (ex. exercices d'incendie), adaptées aux conditions du poste et aux connaissances préexistantes.

## 22 Prestataire de formation

Prestataire : personne ou organisme externe qui dispense un cours de formation.

## 23 Paiement aux organismes ayant dispensé la formation

Montants payés à des organismes externes pour des formations internes ou externes : droits d'inscription, rémunération des examinateurs, coûts des formateurs externes (Hors TVA).

## 24 Frais de déplacement et de séjour

Montants versés aux participants pour rembourser leurs frais de déplacement vers la formation, ainsi que leurs frais de séjour et autres (Hors TVA).

## 25 Coût salarial du personnel de formation interne

Coûts salariaux (directs et indirects) du personnel du centre de formation interne ou des salariés affectés, totalement ou partiellement, à la conception et gestion des formations internes et externes.

- Si les formateurs ne réalisent ces tâches qu'en partie, seul le temps de formation doit être comptabilisé.
- Si les coûts exacts ne figurent pas dans la comptabilité, ils peuvent être estimés à partir du nombre total de formateurs et de leur salaire moyen.

## 26 Coûts liés aux locaux, au matériel et aux équipements de formation

Comprend les frais d'utilisation des locaux d'enseignement, les amortissements annuels des locaux et équipements, ainsi que les coûts du matériel acheté pour les cours (projecteurs, clés USB, fournitures de bureau, etc.). Hors TVA.